

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-09-24-010

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d’affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s’est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	C. DEBARREIX-PAGE
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	Arrivé à 21h03
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	A	G. BARRIQUAND
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	P. BELAIR
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES - Subvention 2025 FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL

Rapporteur : Christian GUILLEMOT, premier Adjoint

Considérant la délibération **2025-03-26-012** portant attribution d’une subvention de 6 500 € au FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL, soumise à convention d’objectifs.

Considérant la délibération **2025-03-26-012 retirée** dans ce même conseil municipal, suite au refus de signature de la convention par le Président,

Considérant que la collectivité souhaite encourager les actions menées en faveur du développement des pratiques sportives et du rayonnement communal,

Christian GUILLEMOT, premier Adjoint propose qu’une subvention de 2 500 € soit tout de même allouée à l’association FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-010-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec 3 abstentions et 23 pour, décide :

- **D'ACCEPTER de verser une subvention de 2 500 € à l'association FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL.**
- **DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025**
- **D'AUTORISER Madame la Maire à verser la somme de 2 500 € à l'association FOOTBALL CLUB DE MONTLUEL.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-010-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025